

22.4.2015

A8-0101/5

Amendement 5

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki
au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que l'année 2013 marque la fin d'une période de programmation pluriannuelle pour laquelle la responsabilité de la nouvelle Commission ne peut être engagée et que le Parlement ne peut que recommander de garder en mémoire les enseignements tirés notamment dans le cadre de la procédure de décharge et de la crise financière et sociale; que l'année 2013 marque un tournant historique en termes d'incidences et d'évolution des défis politiques et économiques et que nous sommes tenus de revoir nos priorités et les résultats obtenus; que les progrès accomplis sont à saluer et qu'il convient d'inviter la Commission et les autres institutions à adopter une orientation vers les performances et à favoriser la transparence et la bonne gouvernance en Europe;

Or. en

22.4.2015

A8-0101/6

Amendement 6

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski

au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Sous-titre après le considérant E

Proposition de résolution

Amendement

Gestion partagée: défaillances dans la
gestion par la Commission et les États
membres

Gestion partagée *et décentralisée*:
défaillances dans la gestion par la
Commission et les États membres

Or. en

Amendement 7

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport**A8-0101/2015****Ingeborg Gräßle**

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution**Paragraphe 1***Proposition de résolution**Amendement*

1. ne peut donner l'assurance politique que les procédures de contrôle mises en place par la Commission et les États membres offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, comme en témoignent les réserves émises par le directeur général de la DG AGRI dans son rapport annuel d'activités du 31 mars 2014:

– ABB 02 – Mesures en faveur des marchés: 198,3 millions d'EUR à risque; sept régimes d'aides dans neuf États membres et 11 éléments de réserve: Pologne 77,6 millions d'EUR, Espagne 54 millions d'EUR, France 32,4 millions d'EUR, Pays-Bas 16,4 million d'EUR, Royaume-Uni 8,5 millions d'EUR, Italie 5 millions d'EUR, République tchèque 2 millions d'EUR, Autriche 1,9 millions d'EUR, Suède 0,5 million d'EUR;

– ABB 03 – Paiements directs: 652 millions d'EUR à risque; 20 organismes payeurs dans 6 États membres concernés: Espagne (15 organismes payeurs sur 17) 153 millions d'EUR, France 203,4 millions d'EUR, Royaume-Uni (RPA Angleterre)

1. se dit préoccupé par le nombre de réserves émises par le directeur général de la DG AGRI dans son rapport annuel d'activités du 31 mars 2014:

– ABB 02 – Mesures en faveur des marchés: 198,3 millions d'EUR à risque; sept régimes d'aides dans neuf États membres et 11 éléments de réserve: Pologne 77,6 millions d'EUR, Espagne 54 millions d'EUR, France 32,4 millions d'EUR, Pays-Bas 16,4 million d'EUR, Royaume-Uni 8,5 millions d'EUR, Italie 5 millions d'EUR, République tchèque 2 millions d'EUR, Autriche 1,9 millions d'EUR, Suède 0,5 million d'EUR;

– ABB 03 – Paiements directs: 652 millions d'EUR à risque; 20 organismes payeurs dans 6 États membres concernés: Espagne (15 organismes payeurs sur 17) 153 millions d'EUR, France 203,4 millions d'EUR, Royaume-Uni (RPA Angleterre)

118 millions d'EUR, Grèce 117,8 millions d'EUR, Hongrie 36,6 millions d'EUR, Portugal: 28 millions d'EUR;

– ABB 04 – Dépenses relatives au développement rural: 599 millions d'EUR à risque; 31 organismes payeurs dans 19 États membres concernés: Belgique, Bulgarie (56,8 millions d'EUR), Chypre, Allemagne (Bavière, Brandebourg), Danemark, Espagne (Andalousie, Asturies, Castilla la Mancha, Castilla y León, FOGGA de Galice, Madrid), Finlande, France (ODARC et ASP (70,3 millions d'EUR)), Royaume-Uni (SGRPID Écosse, RPA Angleterre), Grèce, Irlande, Italie (AGEA (52,6 millions d'EUR), AGREA d'Émilie-Romagne, OPR de Lombardie, OPPAB de Bolzano, ARCEA de Calabre), Luxembourg, Pays-Bas, Pologne (56,7 millions d'EUR), Portugal (51,7 millions d'EUR), Roumanie (138,9 millions d'EUR) et la Suède;

– ABB 05: 2,6 millions d'EUR à risque – dépenses IPARD pour la Turquie;

118 millions d'EUR, Grèce 117,8 millions d'EUR, Hongrie 36,6 millions d'EUR, Portugal: 28 millions d'EUR;

– ABB 04 – Dépenses relatives au développement rural: 599 millions d'EUR à risque; 31 organismes payeurs dans 19 États membres concernés: Belgique, Bulgarie (56,8 millions d'EUR), Chypre, Allemagne (Bavière, Brandebourg), Danemark, Espagne (Andalousie, Asturies, Castilla la Mancha, Castilla y León, FOGGA de Galice, Madrid), Finlande, France (ODARC et ASP (70,3 millions d'EUR)), Royaume-Uni (SGRPID Écosse, RPA Angleterre), Grèce, Irlande, Italie (AGEA (52,6 millions d'EUR), AGREA d'Émilie-Romagne, OPR de Lombardie, OPPAB de Bolzano, ARCEA de Calabre), Luxembourg, Pays-Bas, Pologne (56,7 millions d'EUR), Portugal (51,7 millions d'EUR), Roumanie (138,9 millions d'EUR) et la Suède;

– ABB 05: 2,6 millions d'EUR à risque – dépenses IPARD pour la Turquie;

reconnait que, si ces réserves montrent que les systèmes de contrôle des États membres présentent des défaillances, elles constituent également un instrument efficace utilisé par la Commission pour inciter les États membres à remédier plus rapidement à ces défaillances et protéger ainsi le budget de l'Union; salue le fait que les réserves émises dans le rapport d'activités pour 2013 soient plus ciblées que celles émises les années précédentes; recommande à la Commission de contrôler la mise en application des plans d'action engagés à la suite de ces réserves, de continuer d'avoir recours à ses propres instruments de prévention et de correction pour protéger le budget de l'Union, et de soumettre un rapport au Parlement pour que ce dernier puisse contrôler les mesures prises pour remédier aux défaillances constatées, afin de justifier

*notamment aux yeux du public la décision
d'octroi de la décharge;*

Or. en

Amendement 8**Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski**

au nom du groupe S&D

Rapport**A8-0101/2015****Ingeborg Gräßle**Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)**Proposition de résolution****Paragraphe 37***Proposition de résolution*

37. observe que 14 IIF ont été mis en place dans les États membres au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural; observe que, fin 2013, 443,77 millions d'EUR **du budget de l'Union** avaient été **versés à des banques en Roumanie, en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Lituanie; juge préoccupant que, sur ce montant, pas un seul euro ne soit parvenu jusqu'aux** bénéficiaires **finaux**; observe que, pour six IIF créés au titre du Fonds européen pour la pêche, 72,37 millions d'EUR ont été versés à des banques en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie et aux Pays-Bas; constate que, si les montants disponibles ont été versés dans leur intégralité aux bénéficiaires finaux en Lettonie, ils ne l'ont été qu'à hauteur de 28 % en Roumanie, de 77 % en Bulgarie et de 91 % en Estonie, et ne l'ont point été du tout aux Pays-Bas et en Grèce¹;

¹ Informations communiquées par Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission, au cours de la procédure de

Amendement

37. observe que 14 IIF ont été mis en place dans les États membres au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural; observe que, fin 2013, 443,77 millions d'EUR avaient été **transférés des programmes de développement rural vers des instruments financiers; note que 429 millions d'EUR, sur un total de 510 millions d'EUR engagés dans le cadre des programmes de développement rural pour la période 2007-2013, ont été effectivement versés à 1 981 bénéficiaires dans les six États membres concernés jusqu'au 31 décembre 2013**; observe que, pour six IIF créés au titre du Fonds européen pour la pêche, 72,37 millions d'EUR ont été versés à des banques en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie, en Estonie, en Lettonie et aux Pays-Bas; constate que, si les montants disponibles ont été versés dans leur intégralité aux bénéficiaires finaux en Lettonie, ils ne l'ont été qu'à hauteur de 28 % en Roumanie, de 77 % en Bulgarie et de 91 % en Estonie, et ne l'ont point été du tout aux Pays-Bas et en Grèce¹;

¹ Informations communiquées par Kristalina Georgieva, vice-présidente de la Commission, au cours de la procédure de

décharge.

décharge.

Or. en

22.4.2015

A8-0101/9

Amendement 9

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Sous-titre avant le paragraphe 49

Proposition de résolution

Amendement

États membres *affichant les moins bons*
résultats

Résultats des États membres

Or. en

22.4.2015

A8-0101/10

Amendement 10

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Paragraphe 51

Proposition de résolution

51. relève que, selon les chiffres fournis *par la Cour des comptes concernant les montants et pourcentages des fonds "à risque" du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion (données sources incluses dans les rapports annuels d'activité 2013 de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion, ainsi que de la DG Politique régionale et urbaine), la Slovaquie, le Royaume-Uni et l'Espagne présentent les taux d'erreur les plus élevés;*

Amendement

51. relève que, selon les chiffres fournis *dans le rapport annuel d'activités pour 2013 de la DG Politique régionale et urbaine, le risque d'erreur en tant que taux moyen estimé pour chaque programme opérationnel soutenu par le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion est inférieur à 1 % au Luxembourg (0,03 %), en Finlande (0,29 %), en Estonie (0,43 %), à Malte (0,89 %) et au Portugal (0,88 %), tandis qu'il est supérieur ou égal à 5 % en Slovaquie (11,48 %);*

Or. en

22.4.2015

A8-0101/11

Amendement 11

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

51 bis. relève que, selon les chiffres fournis dans le rapport annuel d'activités pour 2013 de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion, le risque d'erreur en tant que taux moyen estimé pour chaque programme opérationnel soutenu par le Fonds social européen est inférieur à 1 % en Autriche et au Danemark (0,8 %), en Bulgarie et en Pologne (0,6 %), en Estonie (0,4 %), en Finlande (0,1 %), en Hongrie et à Malte (0,9 %), et que ce taux est supérieur ou égal à 5 % en Roumanie (6,6 %), au Royaume-Uni (8,8 %) et en Belgique (9,3 %);

Or. en

Amendement 12

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport**A8-0101/2015****Ingeborg Gräßle**

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution**Paragraphe 52***Proposition de résolution*

52. relève que, selon les chiffres fournis *par la Cour des comptes concernant les montants et pourcentages des fonds à risque du Fonds européen agricole de garantie et du Fonds européen agricole pour le développement rural (données sources incluses dans le rapport annuel d'activité 2013 de la DG Agriculture et développement rural), la Roumanie, la Bulgarie et le Portugal affichent les taux d'erreur les plus élevés;*

Amendement

52. relève que, selon les chiffres fournis *dans les annexes au rapport annuel d'activités pour 2013 de la DG AGRI, le risque d'erreur résiduel ajusté pour chaque secteur est le suivant:*

– mesures de marché: inférieur à 1 % en Belgique (0,92 %), en Bulgarie (0,91 %) en Hongrie (0,41 %), en Irlande (0,90 %), au Luxembourg (0,85 %), en Lettonie (0,65 %), en Roumanie (0,95 %) et en Slovaquie (0,08 %); supérieur à 5 % en Autriche (8,57 %), en République tchèque (14,48 %), en Espagne (10,89 %), en France (6,37 %), aux Pays-Bas (19,40 %), en Pologne (19,05 %) et au Royaume-Uni (20,21 %);

– paiements directs: inférieur à 1 % en Belgique (0,14 %), en République tchèque (0,39 %), en Allemagne (0,63 %), en Estonie (0,94 %), à Malte (0,03 %), en Pologne (0,97 %), en Suède (0,41 %) et en Slovénie (0,85 %); supérieur à 5 % en Grèce (5,17 %);

– développement rural: aucun État membre ne présente un risque d'erreur résiduel ajusté inférieur à 1 % et ce taux n'est inférieur à 2 % qu'en Allemagne, en Estonie et à Malte; il est supérieur à 5 % en Bulgarie (14,36 %), au Danemark (6,60 %), en France (7,26 %), en Grèce (12,37 %), en Italie (5,10 %), au Luxembourg (6,31 %), aux Pays-Bas (5,77 %), au Portugal (7,87 %), en Roumanie (11,43 %) et en Suède (5,04 %);

Or. en

Amendement 13

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport**A8-0101/2015****Ingeborg Gräßle**

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution**Paragraphe 70***Proposition de résolution*

70. regrette que les paiements effectués au titre du Fonds européen agricole de garantie ne soient pas exempts d'erreur significative en 2013, le taux d'erreur le plus probable s'élevant, selon la Cour des comptes, à 3,6 % (contre 3,8% en 2012)¹ ***et que, sur les cinq systèmes de contrôle examinés pour les paiements comptabilisés en charges, deux aient été jugés inefficaces, deux partiellement efficaces et un, seulement, efficace;***

¹ La fréquence des erreurs a augmenté notablement: elle est passée de 41 % en 2012 à 61 % en 2013.

Amendement

70. regrette que les paiements effectués au titre du Fonds européen agricole de garantie ne soient pas exempts d'erreur significative en 2013, le taux d'erreur le plus probable s'élevant, selon la Cour des comptes, à 3,6 % (contre 3,8% en 2012)¹, ***mais constate toutefois qu'entre 2012 et 2013 le taux d'erreur a reculé et demande à la Commission et aux États membres de garantir l'efficacité des systèmes de contrôle pour les paiements comptabilisés en charges;***

¹ La fréquence des erreurs a augmenté notablement: elle est passée de 41 % en 2012 à 61 % en 2013.

Or. en

22.4.2015

A8-0101/14

Amendement 14

Inés Ayala Sender, Bogusław Liberadzki, Georgi Pirinski
au nom du groupe S&D

Rapport

A8-0101/2015

Ingeborg Gräßle

Décharge 2013: budget général de l'UE - Commission européenne et agences exécutives
COM(2014)0510 – C8-0140/2014 – 2014/2075(DEC)

Proposition de résolution

Paragraphe 81

Proposition de résolution

Amendement

**81. relève que les cinq organismes
payeurs présentant le plus fort taux
d'erreur étaient:**

supprimé

**1. RPA,
Royaume-Uni** **5,66 %
(déclaration État
membre: 0,67 %)**

2. OKEPE, Grèce **5,17%
(déclaration État
membre: 0,83 %)**

**3. AVGA,
Espagne** **4,71%
(déclaration État
membre: 1,93 %)**

**4. IFAP,
Portugal** **4,37%
(déclaration État
membre: 0,82 %)**

**5. PIAA,
Roumanie** **4,27%
(déclaration État
membre: 1,77 %)**

Or. en